

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2022

Convocation 18 mars

Membres du Conseil : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Grentzinger Hardy, Mmes Sochet, Presles, , Perdrizet, Devoucoux, Bouchot, Delcourt, Revillier

Absents excusés : Mr Taillon.

Secrétaire de séance : Mr Labussière

Vote du compte administratif et Approbation du compte de gestion du budget assainissement

À la suite de la prise en charge tardive d'opération comptable par le service gestion comptable de Moulins ; le compte administratif et le compte de gestion ont été modifiés les membres du conseil municipal votent le compte administratif les résultats sont définis comme suit ; résultat de l'exercice 2021 déficit d'investissement 6165.63€ excédent de fonctionnement 12 620.59 €. Avec les reports de 2020 l'excédent d'investissement est de 156 956.15 et le déficit de fonctionnement s'élève à 9 598 .13 €.

Le compte de gestion identique au compte administratif est approuvé.

Investissements 2022

Une stèle du souvenir sera installée au jardin du souvenir ; comprenant 30 plaques, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Viallet pour un coût de 2 008.33 € HT. Chaque plaque sera facturée 30 € aux familles qui en feront la demande.

Reconquête centre Bourg

Monsieur, le maire informe les membres du conseil municipal que Mr Rondreux propriétaire des parcelles AM 4 et 6 accepte de vendre ces deux parcelles pour 180 000 €. L'assemblée désigne Me Hemery Charles pour dresser l'acte et autorise Mr le maire à signer les documents à venir concernant cette affaire.

Monsieur le maire explique que le programme de reconquête centre bourg doit être mis en place des actions sont à mener très prochainement, consultation maîtrise d'œuvre pour le lotissement senior.

Vote du taux des taxes

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes ; la taxe foncière bâtie appliquée en 2022 sera de 10.08% et la taxe foncière non bâtie part communale appliquée en 2022 s'élèvera à 18.47% à laquelle il faudra ajouter la part du département.

Vote du taux de la taxe d'assainissement et de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Les membres du conseil municipal décident de modifier, le taux de la taxe d'assainissement qui s'élèvera à 1.35 € HT /m³

La part fixe quant à elle reste identique c'est à dire 35 € HT par abonnement ainsi la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif 700 € TTC.

Admission en non-valeur pour le budget assainissement

Le service gestion comptable propose une admission en non-valeur pour le budget assainissement d'une valeur de 1022.77 € concernant des produits irrécouvrables de sept débiteurs, l'assemblée accepte la mise en non-valeur de la somme totale soit 1 022.77 €

Frais de Mission

L'assemblée propose d'inscrire des frais de mission au budget 2022 pour 3000 € au profit de Mr le maire.

Vote des budgets

BUDGET Lotissement : voté en Déséquilibré en fonctionnement : dépenses 11 000 € et recettes 42 000 € et Equilibré en investissement ; 18506 €.

BUDGET Espace Commercial : voté en Equilibré en fonctionnent 10 508 € ; Equilibré en investissement à 30 787 €.

BUDGET Assainissement : voté en Equilibré en fonctionnement à 148 468 € ; Déséquilibré en Investissement : recettes 210 331 € dépenses 148 449 €.

BUDGET Commune : voté en Equilibré en fonctionnement à 4 496 885 € ; Equilibré en Investissement à 788 419 €.

Affaires diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bureau de l'élection présidentielle se situera à la salle de spectacle, le bureau sera ouvert de 8h à 19h.

Location appartement 4 route de Gilly à Mr Potier Gaëtan et Raut Océane et ce à compter du 1^{er} mai.

Mr le maire explique que Mr Angleys est disponible pour une présentation du projet itinéraire de découverte de la RD779 entre Dompierre et Digoin.